



Gîte des libellules
Champ du gravezon
34650 Joncels

Conditions Générales de Location

Article 1 - RESERVATION

La réservation, pour être ferme, doit être garantie par un acompte de 150€, qui servira de caution, accompagnant le document de réservation transmis soit par email, soit par courrier.

Les réservations acceptées par le Gîte des libellules et ayant fait l'objet d'un acompte seront conservées jusqu'à 15 jours avant la date prévue d'arrivée. A défaut de règlement de cet acompte au plus tard 15 jours avant la date prévue d'arrivée, la réservation sera automatiquement annulée.

Article 2 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le jour de l'arrivée, conformément au document de réservation, Le Client s'acquitte du montant total prévu (hors caution ci-dessus).

Le paiement de toutes les prestations en option sera alors exigé.

Article 3- PRIX

Les prix sont indiqués en euro TTC. Il est recommandé de choisir avant l'arrivée, si une ou plusieurs prestations supplémentaires doivent être retenues. Cependant le choix de disposer de prestations supplémentaires peut être décidé pendant le séjour sur simple demande ou par téléphone L'ensemble des prix est disponible via le site internet « gitedeslibellules.com », soit par simple demande

Article 4 – ANNULATIONS / NON PRESENTATIONS

Toute annulation reçue avant 15 jours du jour de la date prévue d'arrivée ne sera soumise à aucun frais d'annulation. Toute annulation reçue après ce délai sera soumise à des frais d'annulation correspondant à l'acompte de 150 euros versé pour la réservation.

Le défaut d'arrivée [de la réservation] en cas d'absence d'annulation sera réputé être une "non présentation " et sera soumis aux frais d'annulation susmentionnés.

La date effective d'une annulation écrite sera la date de réception de celle-ci à l'adresse du gîte des libellules.

Article 5- OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le gîte sera mis à la disposition du locataire dans un bon état d'entretien. Le locataire usera des lieux loués et de leurs installations en personne raisonnable et prudente.

Un inventaire figure dans le gîte. Le locataire devra en vérifier l'exactitude et la qualité dès son arrivée et signaler à la réception toute anomalie, objets manquants ou dégradés, le cas échéant, dans les 4 heures suivant son arrivée. Lors du départ du locataire, l'inventaire et l'état de propreté de l'appartement feront l'objet d'un contrôle et tout manque à l'inventaire ou dommage causé au gîte sera retenu sur la caution du locataire.

Article 6- CAPACITE

Le contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataire dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture de contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 7- ASSURANCE

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat de type « villégiature » qu'il demandera gratuitement à son assurance.

Article 8 – RETOUR DE LA CAUTION

La caution vous sera retournée sous 15 jours après votre départ, si aucune dégradation n'a été constatée par le propriétaire.